



POSTURE PROFESSIONNELLE

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Il peut exercer son activité :

- en structure collective : crèches, écoles maternelles, etc.
- en accueil individuel : à son domicile ou au domicile des parents.

Poursuite d'études : le CAP AEPE s'inscrit comme un premier niveau d'un parcours de formation et/ou de qualification dans les secteurs sanitaire et social, médico-social. Ainsi, il permet l'accès à des formations délivrées par les ministères de l'éducation nationale, des affaires sociales, de la santé et de la famille, de l'agriculture, du travail, de l'emploi et de la jeunesse et des sports. Possibilité d'accès à la 1^{er} BAC PRO SAPAT.

Passerelles : des passerelles (dispenses d'épreuves ou allègement de formation) sont envisageables avec d'autres certifications du ministère de l'éducation nationale et d'autres ministères (arrêté du 29 mars 2019) et Permettent d'accéder aux concours Auxiliaire de puériculture ou ATSEM. (CAPA SAPVER, BEPA SAP, BEP ASSP)

COMPÉTENCES VISÉES

Professionnelles

Etablir avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

TARIFS

Statuts : stagiaire de la formation continue ou apprenti
Régimes : demi-pensionnaire / interne
Tarifs : Nous consulter. Aides financières.

ACCESSIBILITÉ

Adaptation des locaux aux normes handicap (jour).
Attribution d'aides individualisées ou d'aménagements d'épreuve en fonction des besoins du candidat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve terminale, bulletins semestriels, livret de compétences, évaluation des savoir-être et savoir-faire en milieu professionnel.

PRÉREQUIS

- Avoir un diplôme de niveau 3 minimum (CAP, BEP).

MODALITÉS D'ACCÈS

Sélection avec entretien de motivation qui définit et qui valide l'entrée en formation.

CONTENU

La formation du CAP AEPE est composée :
D'enseignements professionnels : pratiques et connaissances professionnelles (cadre d'intervention, développement de l'autonomie de l'enfant, la santé et la sécurité au travail, les règles de communication, etc.).

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Cours généraux, Travaux pratiques, travaux de groupe et projets.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Durée : 10 mois
420 h de présentiel
12 semaines : 35h de cours/semaines
20 semaines de stages.

420 H